

## Conditions générales de vente

### 1 Généralités

1.1 Les conditions de vente suivantes sont valables pour les entreprises ZÖLLNER Signal GmbH et ZÖLLNER System GmbH, les deux sont résumés ci-dessous sous le terme ZÖLLNER.

1.2 Toutes les commandes sont acceptées uniquement sur la base de ces conditions de vente. Des clauses divergentes ou contraires de l'acheteur par rapport à nos conditions de ventes ne sont reconnues que si nous acceptons expressément la validité.

### 2 Offres

2.1 Toutes les offres sont toujours sans engagement.

2.2 Un contrat n'est conclu que par la confirmation de commande écrite de ZÖLLNER. Tous les accords supplémentaires conclus verbalement sont nules.

2.3 Les documents appartenant à l'offre - tels que les illustrations, les dessins, les poids et les tailles - ne sont qu'approximatifs, sauf s'ils sont expressément désignés comme contractuels.

### 3 Périmètre de l'obligation de livraison

3.1 Pour le périmètre de chaque livraison **la confirmation de commande écrite de ZÖLLNER fait foi.**

3.2 ZÖLLNER n'est pas responsable d'éventuelles revendications de brevet ou de licence pour des objets ou des versions qui sont conçues et fabriquées conformément aux dessins, croquis ou autres informations soumises. Si ZÖLLNER est par conséquent tenu responsable par des tiers, l'acheteur doit indemniser ZÖLLNER dans toute la mesure de ces réclamations.

### 4 Prix et termes de paiement

4.1 **Tous les prix se comprennent en Euro et pour les livraisons départ usine, emballage non compris et sans TVA. Tous les prix sont en euros.**

4.2 L'emballage est calculé au prix coûtant et ne peut être retiré pour des raisons d'économie. L'acheteur s'engage à effectuer la mise au rebut du matériel d'emballage conformément à la législation en vigueur.

4.3 Tous les prix sont calculés en fonction des prix des matières premières ou des matériaux en vigueur actuellement, des salaires et des rémunérations. Si les coûts de production changent jusqu'à la livraison ou au service, ZÖLLNER se réserve le droit d'effectuer un ajustement de prix correspondant.

4.4 Le paiement des montants de la facture doit être effectué conformément aux conditions de la confirmation de commande correspondante établie par ZÖLLNER.

4.5 Toutes les revendications sont payables à la livraison et à la réception de la facture. Si la facture n'est pas payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance et la réception de la facture ou d'un échéancier de paiement équivalent, une mise en demeure intervient sans autre préavis. ZÖLLNER est autorisé à exiger un taux d'intérêt moratoire de 8% p.a. au-dessus du taux d'intérêt de base (§ 247 BGB) envers les entrepreneurs (§ 14 BGB). Pour les consommateurs, le taux d'intérêt moratoire est de 5% p.a. au-dessus du taux d'intérêt de base. La revendication de dommages supplémentaires n'est pas exclue.

4.6 Si l'acheteur interrompt les paiements ou si une procédure d'insolvabilité est ouverte contre ses actifs, toutes les créances de ZÖLLNER seront immédiatement exigibles, sans qu'une date d'échéance distincte ne soit nécessaire.

4.7 L'acheteur ne peut compenser des créances de ZÖLLNER que avec des créances légalement établies ou incontestées. L'acheteur n'a pas droit à un droit de rétention pour les réclamations qui ne proviennent pas de la même relation contractuelle.

4.8 Si après la conclusion du contrat il devient évident que la demande de paiement de ZÖLLNER est compromise en raison de l'incapacité de l'acheteur, ZÖLLNER est en droit d'exiger un paiement anticipé ou un dépôt de garantie dans un délai raisonnable. À l'expiration du délai fixé pour l'acheteur, ZÖLLNER est en droit de résilier le contrat et, le cas échéant, d'exiger une indemnisation pour les dommages.

## 5 Réserve de propriété

5.1 ZÖLLNER conserve la propriété des objets livrés jusqu'au paiement intégral de toutes les créances du contrat de livraison. Cela vaut également pour les offres, y compris les dessins, imprimés, catalogues et autres documents nécessaires. Ils ne peuvent être archivés électroniquement avant le paiement intégral et ne peuvent être rendus accessibles ou montrés à des tiers sans consentement, ni présentés pour inspection, et - si aucun contrat de livraison n'est conclu - ils doivent être retournés immédiatement et à tout moment sur demande.

5.2 Jusqu'au paiement intégral, l'acheteur est tenu d'assurer à ses frais les objets de livraison (pour des marchandises à haute valeur ajoutée) contre les risques d'incendie, d'eau, d'explosion, de vol et autres dommages. ZÖLLNER doit être immédiatement informé de tout dommage survenu.

5.3 Pour la durée de notre réserve de propriété, l'acheteur cède automatiquement ses revendications vis-à-vis des assureurs à ZÖLLNER. Dans la mesure où les paiements résultant des sinistres d'assurance sont effectués à l'acheteur, ceux-ci doivent être remis à ZÖLLNER sans délai.

5.4 Des constitutions de gage ou des transferts de titre de propriété des objets livrés sous notre réserve de propriété sont interdites à l'acheteur.

5.5 ZÖLLNER doit être immédiatement informé d'une saisie imminente ou de toute autre menace pour les droits de ZÖLLNER. Dans tous les cas, les frais d'intervention sont à la charge de l'acheteur.

**5.6 Les tiers ne peuvent acquérir aucun droit sur ces objets avant le paiement intégral des marchandises. Si des tiers accèdent à la propriété réservée, l'acheteur indiquera immédiatement la propriété de ZÖLLNER et informera ZÖLLNER de la tentative d'accès. Tous les coûts et dommages découlant de l'accès ou de l'accès prévu doivent être à la charge de l'acheteur.**

5.7 En cas de rupture du contrat par l'acheteur, notamment en cas de retard de paiement, après écoulement d'un délai supplémentaire raisonnable, ZÖLLNER est en droit de résilier le contrat conformément au § 323 BGB et de reprendre la marchandise conformément au § 449 partie 2 BGB.

## 6 Délai de livraison

6.1 Le délai de livraison commence après la clarification finale de tous les détails techniques et commerciaux et après la fourniture de tous les documents à fournir par l'acheteur et implique l'accomplissement correct des obligations de l'acheteur dans les délais impartis.

6.2 Si ZÖLLNER apprend l'existence de circonstances qui n'apparaissent qu'après la conclusion du contrat, notamment en cas de force majeure, de catastrophes naturelles, de grèves, d'opérations officielles, de difficultés d'approvisionnement, de perturbations du trafic, de perturbations de la circulation, de pannes imprévisibles dans les délais impartis aux fournisseurs potentiels ou pour d'autres raisons similaires au respect des obligations de livraison, l'obligation de livraison est suspendue pendant la durée de l'obstacle et dans la mesure de son effet. Si cela n'est pas raisonnable pour l'acheteur, celui-ci est en droit de résilier le contrat après l'expiration d'un délai raisonnable qu'il fixera. En cas de retards de livraison dont l'acheteur est responsable, les délais et les dates de livraison convenus sont prolongés ou différés en conséquence.

6.3 Les livraisons partielles sont autorisées.

6.4 Si l'acheteur est en défaut d'acceptation, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des objets livrés est transféré à l'acheteur et ZÖLLNER est en droit de recevoir le dédommagement des dommages qui en résultent.

## 7 Réclamations, garantie

7.1 Les droits de garantie de l'acheteur présupposent que ce dernier a rempli ses obligations de contrôle et de réclamation correctement et immédiatement conformément au § 377 HGB au plus **tard dans les 4 semaines**. Les défauts doivent être signalés à ZÖLLNER **par écrit dans les 2 jours suivant leur découverte**.

7.2 La garantie pour les défauts matériels est limitée à la réparation ou à la livraison de produits de remplacement sans défaut. En cas d'échec de la réparation ou du remplacement, ou si la livraison de réparation / le remplacement est inacceptable pour l'acheteur, ou si ZÖLLNER refuse le service sérieusement et définitivement, l'acheteur peut enfin réduire le prix d'achat de manière appropriée ou résilier le contrat.

7.3 Après expiration de la garantie, la maintenance et les réparations sont payantes.

7.4 Tous les articles livrés doivent être installés ou configurés par du personnel qualifié, conformément aux instructions d'installation fournies. Une garantie est exclue dans la mesure où des dommages sont causés

par une installation incorrecte, en particulier par rapport aux instructions de montage et de mode d'emploi et par rapport aux autres instructions d'installation.

7.5 Toutes les réclamations, y compris les réclamations extrajudiciaires découlant de la défectuosité de l'article, y compris les réclamations en dommages et intérêts, sont prescrites un an après la livraison des objets de livraison.

7.6 Une garantie de 12 mois s'applique à toutes les pièces, y compris celles livrées comme pièces de rechange - à compter de la date de livraison. Les pièces réclamées, dont ZÖLLNER a fourni le remplacement, redeviennent la propriété de ZÖLLNER.

7.7 La garantie de ZÖLLNER s'étend exclusivement à la réparation ou au remplacement des composants défectueux. **La garantie ne couvre pas les pièces d'usure normale ou autres signes d'usure typiques.** Autres revendications ne peuvent pas être invoquées.

## 8 Responsabilité

8.1 ZÖLLNER est responsable en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de son mandataire ou de son représentant ou agent d'exécution, conformément aux dispositions légales. En outre, ZÖLLNER est tenu responsable en vertu de la loi sur la responsabilité du fait de produits défectueux que en cas de décès, de lésions corporelles ou de problèmes de santé ou en cas de violation fautive d'obligations contractuelles essentielles. La réclamation en dommages et intérêts pour violation d'obligations contractuelles essentielles ou pour négligence grave est toutefois limitée au dommage prévisible, typique du contrat, à moins que l'une des exceptions mentionnées ici ne soit présente en même temps.

8.2 Toute action en dommages et intérêts par rapport au non-respect des obligations contractuelles est prescrite un an après la livraison de l'objet de livraison. Ceci s'applique également à toute réclamation non contractuelle de dommages et intérêts. En cas de responsabilité pour dommage délibéré, quels que soient les motifs de droit, le délai de prescription est applicable.

8.3 Une responsabilité pour les dommages dus à une garantie assumée par ZÖLLNER ainsi qu'une responsabilité au sens de la loi sur la responsabilité du fait de produits défectueux et d'autres normes obligatoires en matière de responsabilité légale ne sont pas affectées par les dispositions ci-dessus.

## 9 Risque et expédition

9.1 En chargeant les marchandises au siège de ZÖLLNER sur le moyen de transport correspondant, le risque de perte ou de détérioration accidentelle de l'objet de livraison est transféré à l'acheteur.

9.2 Si l'expédition est retardée sans faute par ZÖLLNER, le jour de disponibilité pour l'expédition s'applique au transfert du risque.

9.3 Si le matériel prêt à être expédié n'est pas immédiatement récupéré, ZÖLLNER est en droit de le conserver à ses frais, aux frais et aux risques de l'acheteur, et de le facturer comme "départ usine".

9.4 Les itinéraires de transport, les moyens de transport et la protection (emballage) sont réservés en l'absence d'instructions appropriées au choix de ZÖLLNER.

## **10 Propriété intellectuelle et droits de propriété**

ZÖLLNER réserve la propriété, les droits d'auteur et autres droits de propriété sur tous les documents produits ou modifiés par ZÖLLNER pour la commande. Ils ne peuvent pas être rendus accessibles à des tiers, ni utilisés à leurs propres fins. Sur demande, ils doivent être détruits ou renvoyés immédiatement. L'acheteur est tenu à la confidentialité maximale, même si aucune commande n'est donnée

## **11 Clauses finales**

Dans tous les cas, la relation contractuelle est soumise au droit allemand, à l'exclusion de toutes dispositions en matière de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les ventes (CVIM).

Le lieu de juridiction exclusif est Kiel. Si une ou plusieurs dispositions de ce contrat étaient ou devenaient invalides, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions de ce contrat